

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 08/04/13

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20130329-69075-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 29 mars 2013

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE****PROGRAMME 2013 D'AMÉNAGEMENT DE LIAISONS DOUCES
SUR ROUTES DÉPARTEMENTALES HORS AGGLOMÉRATION**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 22 octobre 2004 relative à la politique départementale des circulations douces ;

Vu les délibérations du Conseil général des 23 juin 2006, 23 mars 2007, relatives aux nouvelles orientations de la politique départementale en matière de circulations douces et au Schéma des Déplacements des Yvelines ;

Vu la délibération du 8 juillet 2011 approuvant le dossier de prise en considération de l'aménagement pour piétons et cycles le long de la RD 48 entre Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine ;

Vu les délibérations du Conseil général du 18 juin 2010, du 4 mars 2011, du 23 septembre 2011, 3 février 2012 et 28 septembre 2012 relatives au programmes, 2010, 2011 et 2012 d'aménagements de liaisons douces sur les routes départementales, hors agglomération ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Equipement entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le programme 2013 d'aménagements de liaisons douces sur les routes départementales hors agglomération et individualise les autorisations de programme correspondantes, détaillées en annexe n°1 à la présente délibération.

AUTORISE le lancement des opérations du programme 2013 dans la limite des autorisations de programme individualisées, et des crédits de paiement votés au budget 2013.

APPROUVE les dossiers techniques des opérations dont la liste figure en annexe 2 à la présente délibération.

PREND ACTE du lancement des consultations figurant en annexe 3 à la présente délibération.

SOLLICITE de la Région Ile-de-France, dans le cadre du dispositif régional en faveur du développement des réseaux verts et des déplacements à vélos en Ile-de-France, une subvention au taux maximal (50 % ou 60 % selon l'aménagement) pour les opérations inscrites au programme 2013 de création de liaisons douces, qui sera imputée sur le chapitre 13 article 1322 du budget départemental, exercice 2013 et suivants.

AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer les conventions relatives à ce programme et notamment :

- les conventions relatives à la rénovation de l'éclairage public et à l'entretien et la gestion de l'aménagement pour piétons et cycles entre le Département et les communes d'Andrézy et de Conflans-Sainte-Honorine ;
- la convention relative aux modalités de participation financière de la commune de Conflans-Sainte-Honorine à l'opération « RD 48 – Aménagement pour piétons et cycles entre Andrézy et Conflans-Sainte-Honorine » ;
- la convention de superposition d'affectations conformément aux articles L2123-7 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, ainsi que la convention de transfert de gestion au profit du Département pour la réalisation de l'opération « RD 48 – Aménagement pour piétons et cycles entre Andrézy et Conflans-Sainte-Honorine ».

AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer les actes d'acquisitions foncières à l'amiable pour les opérations inscrites au programme d'aménagements de liaisons douces sur les routes départementales, hors agglomération, dans la limite de l'avis des services fiscaux.

AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer les décisions sans incidence financière dans le cadre de ces marchés.

PRECISE que les dépenses seront imputées sur les chapitres et articles ci-après du budget départemental exercice 2013 et suivants :

- chapitre 20 article 2033,
- chapitre 23 article 238,
- chapitre 23 article 23151.

**PROGRAMME 2013 D'AMENAGEMENTS DE LIAISONS DOUCES
SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES HORS AGGLOMERATION**

PREVISIONS DE DEPENSES POUR L'ANNEE 2013

ROUTES	COMMUNES	PR DEBUT	PR FIN	NATURE DES OPERATIONS	Montant des autorisations de programme TTC	Bilan des dépenses 2012	Prévision de dépenses 2013
Opérations inscrites sur l'autorisation de PROGRAMME 2010							
RD 120 et RD 938	LES LOGES-EN-JOSAS et BUC	2+175	2+656	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle	500 000 €	265 000 €	travaux terminés
		4+555	4+650				
RD 307	SAINT-NOM-LA-BRETECHE et FEUCHEROLLES	18+000	20+782	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle	1 260 000 €	444 000 €	travaux terminés
RD 912	BAZAINVILLE et MAULETTE	16+000	18+820	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle	1 160 000 €	720 €	850 000 €
RD 937	RAMBOUILLET	0+000	0+970	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle	300 000 €	6 300 €	travaux terminés
SOUS -TOTAL 2010					3 220 000 €	716 020 €	850 000 €
Opérations inscrites sur l'autorisation de PROGRAMME 2011							
RD 7	BAILLY et SAINT-CYR-L'ECOLE	1+900	3+600	Création de bandes cyclables	430 000 €	0 €	0€
RD 386	LOUVECIENNES et MARLY-LE-ROI	0+000	1+043	création d'un cheminement piéton	580 000 €	900 €	410 000 €
RD 76	MERE	1+422	2+275	Création de pistes cyclables unidirectionnelles	390 000 €	270 000 €	10 000
RD31	ACHERES	0+550	0+751	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle	85 000 €	14 000 €	travaux terminés
SOUS -TOTAL 2011					1 485 000 €	284 900 €	420 000 €
Opérations inscrites sur l'autorisation de PROGRAMME 2012*							
RD190	JUZIERS et GARGENVILLE	48+895	49+888	Création de pistes cyclables	860 000 €	0 €	700 000 €
RD185	VERSAILLES	0+000	0+283	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle	111 000 €	111 000 €	travaux terminés
RD 446	JOUY-EN-JOSAS	0+080	1+850	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle	1 430 000 €	0 €	1 250 000 €
RD 149	LONGVILLIERS	1+660	2+100	Création de bandes cyclables	70 000 €	0 €	70 000 €
RD 203	CONFLANS STE HONORINE	0+078	0+440	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle	135 000 €	0 €	130 000 €
/	CHATOU, CROISSY-SUR-SEINE, LE PECQ, MONTESSON, SARTROUVILLE, MAISONS LAFFITTE, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, ACHERES et CONFLANS-SAINT-HONORINE	/	/	Jalonnement de la véloroute Paris Londres	100 000 €	0 €	92 000 €
SOUS -TOTAL 2012					2 706 000 €	111 000 €	2 242 000 €
Opérations inscrites sur l'autorisation de PROGRAMME 2013*							
RD 48	ANDRESY et CONFLANS SAINT-HONORINE	14+817	15+31	Création d'une passerelle piétons cycles en encorbellement	2 900 000 €		1 200 000 €
/	Ensemble du département	/	/	Jalonnement du Chemin de Seine et de la Véloscénie	300 000 €		50 000 €
SOUS -TOTAL 2013					3 200 000 €	0 €	1 250 000 €
TOTAL					10 611 000 €	1 111 920 €	4 762 000 €

* : La concrétisation de ces projets reste subordonnée à la validation de ces dossiers de prise en considération par les communes concernées et, dans le cas d'un aménagement de type piste cyclable, à la signature par les collectivités locales de la convention-type d'entretien courant, telle qu'adoptée par le Conseil général le 18 juin 2010.

PROGRAMME 2013**D'AMENAGEMENTS DE LIAISONS DOUCES
SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES HORS AGGLOMERATION****LISTE DES DOSSIERS DE PRISE EN CONSIDERATION POUR LES OPERATIONS NOUVELLES**

N°	ROUTES	COMMUNES	NATURES DES OPERATIONS
1	RD 48	ANDRESY et CONFLANS-SAINTÉ-HONORINE	Création d'une passerelle piétons cycles en encorbellement
2	/	Ensemble du département	Jalonnement du Chemin de Seine et de la Véloscénie

* : La concrétisation de ces projets reste subordonnée à la validation de ces dossiers de prise en considération par les communes concernées et, dans le cas d'un aménagement de type piste cyclable, à la signature par les collectivités locales de la convention-type d'entretien courant, telle qu'adoptée par le Conseil général le 18 juin 2010.

PROGRAMME 2013

**D'AMENAGEMENTS DE LIAISONS DOUCES
SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES HORS AGGLOMERATION**

LISTE DES MARCHES

LOCALISATIONS				NATURES DES OPERATIONS	MARCHES
ROUTES	COMMUNES	PR DEBUT	PR FIN		
RD 48	ANDRESY et CONFLANS-SAINTE-HONORINE	14+817	15+31	Création d'une passerelle piétons cycles en enorbellement	Appel d'offres ouvert
Ensemble du département				Jalonnement du Chemin de Seine et de la Véloscénie	Marché à bons de commande existant